

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

**La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h**  
**Tél. Direct : 04.94.08.60.47**

**Réunion du Mardi 19 mars 2019**  
**P.V. n° 32**

**Le Président** : M. Gérard IVORA

**Le secrétaire** : M. André ABLARD

**Présents** : MM. Gérard BORGONI - Antoine MANCINO - Jean-Paul RUIZ - André VITIELLO

## ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains
- Réunion plénière de la C.D.T.I.S.

## CORRESPONDANCES

- **MAIRIE de HYERES LES PALMIERS du 12 mars 2019** : classement des stades de la commune. Noté.
- **M. SAUTEREAU, architecte, des 12, 16 et 18 mars 2019** : projet vestiaires stade de Signes. Pris note.
- **MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS du 15 mars 2019** : travaux stade Henri Delon 1. Noté.
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE du 16 mars 2019** : demande d'avis préalable stade intercommunal. Pris note.
- **MAIRIE DE SIX-FOURS LES PLAGES LE 18 MARS 2019** : projet vestiaires stade Baptiste 2. Noté.

## COURRIERS ENVOYES

- **MAIRIE DE HYERES LES PALMIERS le 12 mars 2019** : classement des stades de la commune.
- **M. SAUTEREAU, architecte, les 12, 16 et 18 mars 2019** : projet stade de Signes.
- **LIGUE MEDITERRANEE LE 16 MARS 2019** : demande d'avis préalable.
- **MAIRIE DE SIX-FOURS LES PLAGES LE 18 MARS 2019** : projet vestiaires stade Baptiste 2.

### Suite à la décision du Comité Directeur lors de la séance du 14 octobre 2015 **CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2018 / 2019**

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classée peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

---

*Prochaine réunion*  
*Mardi 26 mars 2019*

**Le Président** : Gérard IVORA  
**Le Secrétaire** : André ABLARD